



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 février 2014

N° 2014-01-01

Nombre de Conseillers
en exercices.....25
présents.....19
votants24

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 février 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 février 2014



L'an deux mille quatorze, le jeudi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Nathalie AHRACH -- Martine CLAUSSE -- Huguette GABRIEL - - Marie-Louise HUSSON - Véronique MARCHAL - - Francine ROYER - Françoise SIMON.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Patrick GONTIER - Jean Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER --- Michel MOREL - Christian PILLER - Mickaël ZANONE.

Avaient donné procuration : Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Caroline COULANGE à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Nadine GALLOIS à Monsieur Alain COLLET

Etait excusée : Madame Evelyne OUDIN

OBJET : Bilan de la concertation relative à la transformation du POS en PLU

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Bertrand DANIEL pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le maire rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- L'affichage de la délibération du 24 juin 2009 en Mairie pendant un mois
- La publication au journal local informant la prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal
- Documents d'information tout au long de la procédure d'élaboration via le Blainvillois (en 2009, 2010, 2012, 2013)
- Information via le site internet de la commune avec présentation du PADD depuis avril 2012
- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux heures d'ouverture de la mairie
- Affiche d'invitation du public aux réunions d'information présentation du PADD en conseil municipal le 9 mars 2012
- Présentation du plan de zonage et des propositions d'aménagement en conseil municipal le 20 mars 2013

- Réunions publiques sur le diagnostic PADD 18 juin 2012 et sur l'ensemble du projet le 20 mars 2013 à la MFC.

Le bilan de cette concertation a fait apparaître les remarques suivantes :

Plusieurs demandes ont été adressées par courrier ou mail à la commune.

Elles consistaient à demander à modifier le périmètre de certaines zones :

- Classer en zone UB des terrains actuellement en zone UX,
- A classer en zone U des fonds de parcelles attenantes à des maisons actuellement en zone NC au POS (zone agricole),
- A ne pas empiéter sur les zones agricoles.

Une autre demande concernait le classement en élément remarquable du paysage des arbres isolés.

Ces demandes ont été prises en compte dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause l'architecture globale du projet présenté et les grandes orientations du PADD.

Il est à signaler que la transformation du POS en PLU a considérablement réduit l'urbanisation de terres agricoles, répondant ainsi aux recommandations de densification et de réduction de l'utilisation des terres agricoles.

Lors des réunions publiques, plusieurs thématiques ont été abordées :

- Le projet de déchetterie,
- Le plan de circulation dans la ville et la sécurisation de certains carrefours ainsi qu'aux abords des écoles du Haut des Places,
- Devenir de l'emprise de l'ancien cinéma,
- Le développement de l'offre de service sur la ville (notamment accueil périscolaire)
- Les zones de loisirs sur Blainville et le devenir des animations au Haut des Places

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300.2 ;

Vu la délibération en date du 24/06/2009 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et engageant la concertation ;

Vu le bilan présenté par le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de cette concertation,
- Décide de poursuivre la procédure de révision du POS transformé en PLU de la commune.

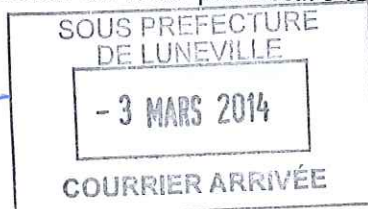
La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.123.18, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27 février 2014

Le Maire,

Anne-Marie FARRUDJA





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 20 février 2014

N° 2014-01-02

Nombre de Conseillers

en exercices.....**25**

présents.....**19**

votants**24**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 février 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 février 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents :

Mesdames : Nathalie AHRACH -- Martine CLAUSSE -- Huguette GABRIEL - - Marie-Louise HUSSON - Véronique MARCHAL - - Francine ROYER - Françoise SIMON.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Patrick GONTIER - Jean Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER -- Michel MOREL - Christian PILLER - Mickaël ZANONE.

Avaient donné procuration : Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Caroline COULANGE à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Nadine GALLOIS à Monsieur Alain COLLET

Etait excusée : Madame Evelyne OUDIN

OBJET : ARRÊT du projet de Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Bertrand DANIEL pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS transformé en PLU. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

- VU la délibération en date du 24/06/2009 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et définissant les modalités de concertation ;
- VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.123.9
- VU la délibération en date du 20 février 2014 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU.
- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123.9, L.300.2. et R.123.18

- Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du POS transformé en P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Arrête le projet de révision du POS transformé en PLU de la commune de BLAINVILLE-SUR-L'EAU tel qu'il est annexé à la présente ;
- Précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS transformé en PLU.
 - à la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

Conformément aux articles R.123.18, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public (article L. 300-2).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27 FEV. 2014

Le Maire,

Anne-Marie FARRUDJA





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

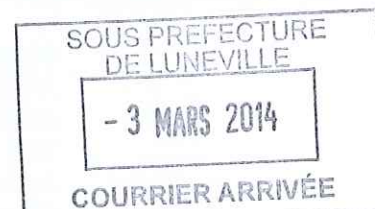
EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 février 2014

N° 2014-02

Nombre de Conseillers
en exercices.....**25**
présents.....**19**
votants**24**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 février 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 février 2014



L'an deux mille quatorze, le jeudi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents :

Mesdames : Nathalie AHRACH -- Martine CLAUSSE -- Huguette GABRIEL - - Marie-Louise HUSSON -
Véronique MARCHAL - - Francine ROYER - Françoise SIMON.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Patrick GONTIER - Jean Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER -- Michel MOREL - Christian PILLER - Mickaël ZANONE.

Avaient donné procuration : Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Caroline COULANGE à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Nadine GALLOIS à Monsieur Alain COLLET

Etait excusée : Madame Evelyne OUDIN

OBJET : Modification simplifiée du POS

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Bertrand DANIEL pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de modifier le POS en utilisant la procédure de modification simplifiée, prévue par l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme.

Il s'agit d'approuver la modification de la carte de zonage du POS sur la zone UB spécifiquement à la rue des écoles de la section de la rue des jardins et de la rue de Gerbéviller, afin de supprimer les obligations de recul des constructions par rapport à l'alignement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code l'urbanisme notamment les articles L. 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

Vu les articles L.123-13 et L.123-19 dudit code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

➤ DECIDE :

- De prescrire la modification simplifiée du POS conformément aux articles L.123-13 et L.123-19, aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- De lancer la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur le projet et sur ses incidences sur le POS,

Cette concertation revêtira la forme suivante :

Moyens d'information à utiliser :

- Affichage de la présente délibération
- Article spécial dans la presse locale
- Site internet de la commune
- Article dans le bulletin municipal
- Dossier disponible en Mairie

Moyens :

- La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.
- Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de modification simplifiée du POS,
- A l'issue de cette concertation, le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera.

➤ AUTORISE

- Madame le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation,

La présente délibération sera transmise au Préfet avec deux cartes présentant la situation avant et après la modification simplifiée.

Conformément à l'article R-123 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27/02/2014

Le Maire,
Anne-Marie FARRUDJA





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

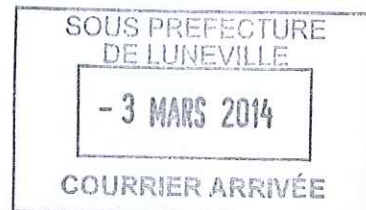
EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 février 2014

N° 2014-3

Nombre de Conseillers
en exercices.....25
présents.....19
votants24

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 février 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 février 2014



L'an deux mille quatorze, le jeudi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Nathalie AHRACH -- Martine CLAUSSE -- Huguette GABRIEL - - Marie-Louise HUSSON -
Véronique MARCHAL - - Francine ROYER - Françoise SIMON.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain
DEMONET - Patrick GONTIER - Jean Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER -- Michel MOREL - Christian
PILLER - Mickaël ZANONE.

Avaient donné procuration : Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle
BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Caroline COULANGE à Monsieur Jean Luc
HOCHSTRASSER - Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Nadine GALLOIS à Monsieur Alain
COLLET

Etait excusée : Madame Evelyne OUDIN

OBJET : Servitude ERDF/Blainville sur l'Eau

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Bertrand DANIEL pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

ERDF a implanté un poste de transformation conformément à la convention sous seing privé du 19 mars 2013.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant la parcelle sise à BLAINVILLE SUR L'EAU section AC n°39.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant la parcelle AC n°39

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27.02.2014

Le Maire,

Anne-Marie FARRUDJA





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2014**

N° 2014-04

Nombre de Conseillers
en exercices.....**25**
présents.....**19**
votants**24**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 février 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 février 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Étaient présents :

Mesdames : Nathalie AHRACH -- Martine CLAUSSE -- Huguette GABRIEL - - Marie-Louise HUSSON - Véronique MARCHAL - - Francine ROYER - Françoise SIMON.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Patrick GONTIER - Jean Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER -- Michel MOREL - Christian PILLER - Mickaël ZANONE.

Avaient donné procuration : Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Caroline COULANGE à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Nadine GALLOIS à Monsieur Alain COLLET

Était excusée : Madame Evelyne OUDIN

OBJET : Adhésion à Meurthe et Moselle Développement

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Bertrand DANIEL pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

1. Adhésion à Meurthe et Moselle Développement

Vu l'article L-5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départemental. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux de département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil Général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la commune d'une telle structure décide :

- D'adhérer à l'EPA (Etablissement Public administratif)
- D'approuver les statuts,
- de désigner, Anne Marie FARRUDJA comme son représentant titulaire à MMD (Meurthe et Moselle Développement) et, Monsieur Jacques BOURGUIGNON, comme son représentant suppléant,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27.02.2014

Le Maire,

Anne-Marie FARRUDJA





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2014**

N° 2014-05

Nombre de Conseillers

en exercices.....**25**

présents.....**19**

votants**24**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 février 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 février 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents :

Mesdames : Nathalie AHRACH -- Martine CLAUSSE -- Huguette GABRIEL - - Marie-Louise HUSSON - Véronique MARCHAL - - Francine ROYER - Françoise SIMON.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Patrick GONTIER - Jean Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER -- Michel MOREL - Christian PILLER - Mickaël ZANONE.

Avaient donné procuration : Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Caroline COULANGE à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Nadine GALLOIS à Monsieur Alain COLLET

Etait excusée : Madame Evelyne OUDIN

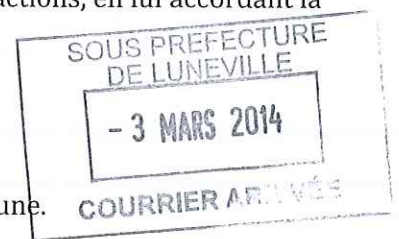
OBJET : Attribution acompte au CCAS

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Bertrand DANIEL pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une subvention de 50 000 € au profit du CCAS de la commune afin de lui permettre la continuité de ses actions, en lui accordant la trésorerie nécessaire dans l'attente du vote du budget 2014.

Après débat, à l'unanimité, les membres du conseil municipal,

- accorde la subvention de 50 000 € au profit du CCAS de la commune.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 26 février 2014

Le Maire,

Anne-Marie FARRUDJA





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 20 février 2014

N° 2014-6

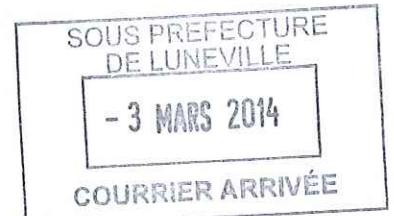
Nombre de Conseillers

En exercices **25**

Présents **19**

Votants **24**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 février 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 février 2014



L'an deux mille quatorze, le jeudi 20 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Nathalie AHRACH -- Martine CLAUSSE -- Huguette GABRIEL - - Marie-Louise HUSSON - Véronique MARCHAL - - Francine ROYER - Françoise SIMON.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Patrick GONTIER - Jean Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER -- Michel MOREL - Christian PILLER - Mickaël ZANONE.

Avait donné procuration : Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Caroline COULANGE à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Nadine GALLOIS à Monsieur Alain COLLET

Etait excusée : Madame Evelyne OUDIN

OBJET : Vacation

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Bertrand DANIEL pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose une délibération sur les conditions suivantes :

Considérant que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique de formation des agents de surveillance de la voie publique, ponctuelle et à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait.

Le vacataire effectuera cette mission du 27 février 2014 au 28 février 2014

Après débat, à l'unanimité, les membres du conseil municipal,

- Accepte le recrutement d'un vacataire pour effectuer cette mission du 27 février au 28 février 2014

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27-02-2014

Le Maire,
Anne-Marie FARRUDJA

